

**AVIS D'ATTRIBUTION  
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
N°6994**

Le Port autonome de Strasbourg et la société AS ENERGY, société par actions simplifiée au capital de 436 160,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le n° 444 025 589 et dont le siège social est situé Immeuble le Beaupré N 3 Port de Conflans Fin d'Oise à Conflans-Sainte-Honorine (78 700), ont conclu le 22/04/2026 un avenant à la convention d'occupation rép. n° 6896 portant prorogation de la durée du 01/05/2026 au 19/06/2029 de la mise à disposition d'une surface de plan d'eau de 124 m<sup>2</sup> située dans le périmètre de l'Ecluse Nord à Strasbourg en vue de l'amarrage et du stationnement du bateau ESEVE 7

La prorogation de l'occupation du plan d'eau a fait l'objet d'une procédure de publicité foncière, sous la forme d'une publication sur le site internet du Port autonome, qui ne s'est traduite par aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la société AS ENERGY, conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : [accueildvd@strasbourg.port.fr](mailto:accueildvd@strasbourg.port.fr)

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.